Envoyé en préfecture le 25/09/2023
Reçu en préfecture le 25/09/2023
Publié le
ID : 074-217402189-20230919-DE2023_073-DE

MAIRIE DE PUBLIER
Haute-Savoie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à 19 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Lundi 11 septembre 2023
Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Présents : 18
Votants : 29

Présents : Jacques GRANDCHAMP – James WALKER - Christelle GAUDET - Éric GAYDON - Pascal EYNARD-MACHET - Alexia LEROUYER - Georges BARTHE - Dominique GIRAUD - Sylviane DENIAU - Claude ECHERNIER-MOTTET - Nelly DUFFOUR - Bernadette GROBEL – Valérie MERLE-DARCOURT – Jonathan DEBOUY - Elisabeth GIGUELAY - Jean-Marc DAGAND - Claude SIGWALT- Noël DUVAND.

Absents Représentés : Marie-Claude GIRARDOZ par James WALKER - Robert BARATAY par Pascal EYNARD-MACHET - Julien-Marc MEYNET par Nelly DUFFOUR- Gilles TOURNIER par Jacques GRANDCHAMP - Françoise GROBEL par Sylviane DENIAU – Philippe DECURNINGES par Éric GAYDON - Jérémy COULOMBEL par Alexia LEROUYER - Dominique COMANDONE par Bernadette GROBEL - Valérie RAPHOZ par Georges BARTHE - Brigitte PERROT par Claude SIGWALT–Christophe MECHOUK par Jean-Marc DAGAND.
Absents :
Secrétaire de séance : Bernadette GROBEL

OBJET : Désignation d'un membre suppléant représentant la commune de Publier à l'association de protection de l'impluvium de l'eau minérale d'Évian (APIEME)

DELIBERATION N° 2023.073

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-33, L2121-21 et L2121-29,
Vu les statuts de l'APIEME du 25 juillet 2023 et notamment l'article 7.1

Considérant que l'association pour la protection de l'impluvium de l'eau minérale d'Évian a pour vocation la préservation de l'eau minérale naturelle EVIAN
Considérant que la commune de Publier fait partie des communes représentées au sein de cette association et que le maire en est membre de droit.
Considérant que la commune doit élire un suppléant parmi les membres du conseil municipal,
Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations au scrutin secret.
Considérant la candidature de Messieurs James WALKER et Jean-Marc DAGAND

Après en avoir délibéré, à l'unanimité – (abstention de Monsieur Jacques GRANDCHAMP)
Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de ne pas voter à scrutin secret pour la désignation des membres de l'APIEME

Monsieur James WALKER obtient 22 voix et Monsieur Jean-Marc DAGAND obtient 6 voix.

APPROUVE la nomination de Monsieur James WALKER en tant que membre suppléant de l'APIEME représentant la commune de Publier.

Le secrétaire de séance,
Bernadette GROBEL

B. Grobel

Le Maire de Publier,
Jacques GRANDCHAMP

MAIRIE DE PUBLIER Haute-Savoie

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'État.